

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
le Décret N°268/PR du 30 août 1968, portant création du Secrétariat Général du Ministère de la Justice et de la Législation ;
le Décret N°239/PR du 17 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux secrétaires généraux des ministères ;
la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

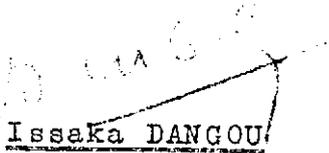
le 1er - Mr Frédéric Noutaï HOUNDETON, Magistrat, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Justice et de la Législation.

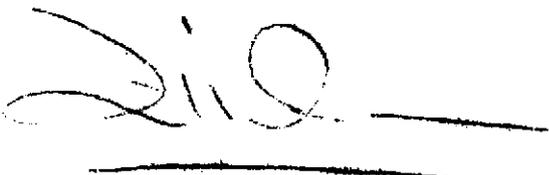
le 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 août 1968

Président de la République,

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,


Issaka DANGOU


Emile-Derlin ZINSOU

le Ministre de l'Economie et des Finances,

Distinctions : PR 6 - CS 6 - MJL 6
- Intéressé 1 - CSM 2 -
- Direction Stat. 2 - DEP 2 -
- IAA 1 - Gde Chanc. 1 -
- DP 2 - Trésor 4 - JORD 1

